



Le congrès de l'Union Départementale CGT des Hauts de Seine vous alerte :

Après les retraites, les hôpitaux, la Sécurité Sociale ; C'est toute la protection sociale qui est visée !

En 2010, des millions de salariés du public et du privé se sont mobilisés par la grève et les manifestations afin de défendre le système de retraite solidaire par répartition et pour exiger le retrait de la loi Woerth. Notre Union Départementale CGT a pris toute sa place dans cette mobilisation.

C'est un fait, le gouvernement Sarkozy a finalement imposé le recul de l'âge de départ à la retraite à 62, voire 67 ans. Mais la CGT ne lâchera rien dans la bataille pour le retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.

La CGT réaffirme que le dossier des retraites n'est pas clos. La loi Woerth doit être abrogée.

Le gouvernement s'empresse avec le MEDEF, de multiplier les appels vers la CFDT pour avancer le rendez vous prévu en 2014 sur la réflexion pour une réforme « systémique ». Il agit d'imposer une retraite par points ou par comptes notionnels où le calcul ne se ferait plus sur les meilleures années mais sur toute la carrière. Outre l'impossibilité pour le salarié de calculer à l'avance le montant de sa pension, celle-ci serait dépendante de la conjoncture économique. Cette dérive « assurantielle » a pour volonté d'en finir avec les droits assis sur le régime de retraite par répartition et l'ensemble des régimes spéciaux.

Les délégués des syndicats CGT du 92 réunis en congrès :

- s'opposent à ces choix, sources d'individualisme, qui installeraient la prédominance de la capitalisation exigée par les marchés financiers, en détruisant le système de retraite solidaire par répartition.

A ce dispositif annoncé contre les retraites, le gouvernement Sarkozy ajoute, en ce début d'année, une nouvelle offensive de grande ampleur contre la Sécurité Sociale.

- Avec la mise en œuvre de la loi « HPST » qui est l'instrument de la privatisation de l'hôpital public, qui a amené à la création des Agences Régionales de Santé (ARS). La politique des ARS suit une logique comptable de l'offre de soins. Dans notre département, le plan des ARS frappe tous les hôpitaux, dans le cadre du passage de 38 hôpitaux de plein exercice à 11 groupes hospitaliers conduisant à la suppression de 4.000 emplois. L'hôpital Beaujon est menacé par la fusion avec Bichat, Bécélère sur Clamart est attaqué avec la fusion prévue avec l'IGR, regroupement de services de soins entre le Cash de Nanterre et Louis Mourier à Colombes. Il faut rajouter la décision de réduire à un seul service d'urgence chirurgicale ouvert la nuit par département dans l'Ile de France.

- Avec l'application de la loi de financement de la sécurité sociale 2011, les remboursements des actes de soins sont intensifiés, les restrictions des dépenses de santé augmentent et les budgets des organismes de sécurité sociale sont étranglés.
- Le 10 février, Sarkozy annonce au sujet de la dépendance « ...il nous faut inventer autre chose que le modèle traditionnel de couverture des risques par la sécurité sociale » Avec la proposition de création d'un « cinquième risque », il s'agit de sortir les personnes âgées du système de solidarité, d'introduire les assurances privées dans la prise en charge, au nom, une nouvelle fois, du pseudo argument du déficit ! Pour la CGT, la dépendance doit être prise en charge par l'Assurance Maladie dans le cadre de la sécurité sociale.

Le 17^{ème} congrès rappelle concernant le financement des régimes :

- Que le montant des exonérations patronales pour 2009 se chiffre à 33 milliards d'euros.
- Que le montant cumulé des exonérations de cotisations patronales de 1991 à 2008 inclus (source ACOSS) est de 260,6 milliards.
- 221 milliards ont été compensés par nos impôts via le budget de l'Etat. C'est aussi cela la fiscalisation du financement de la Sécu, près de 40 milliards non compensés, 40 milliards de perte sèche pour la Sécurité sociale !

Le 17^{ème} congrès de l'Union départementale appelle à la mobilisation pour:

- Revenir à 60 ans comme âge légal de départ à la retraite à taux plein.
- L'abrogation de la loi du 09 novembre 2010 (loi Woerth).
- Rejeter la retraite par points, ou comptes « notionnels ». Le maintien du code des pensions, de la CNRACL avec le calcul sur les 6 derniers mois.
- Le rejet des propositions gouvernementales sur la dépendance et le maintien de la prise en charge par l'assurance maladie, branche de la Sécurité sociale, acquis social fondamental, conquête de la libération en 1945.
- Le refus des remboursements et franchises de toute nature.
- L'arrêt des exonérations des cotisations patronales qui poussent à la baisse du coût du travail.

Les délégués du 17^{ème} congrès appellent à rejoindre massivement les rangs de la CGT.